

*Ecole élémentaire de Fauverney
Place de la Mairie
21110 Fauverney
03.80.39.00.31*

à *Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Monsieur le Maire de Fauverney
La commission scolaire*
Aux *Parents d'élèves élus*
Aux *Enseignants*

CR du CONSEIL D'ECOLE extraordinaire du 30 novembre 2017

Présents : *Mme Joeffroy, M Bigeard, M Brigatti, M Bonin pour la commune
Mmes Jacques, Lagarde, Bruschera, parents d'élèves élus
Mme Van Bergen, M Mangin et M Roy, enseignants*

Excusés : *Mme Atwood M., M Dereclenne JL*

➤ **Rythme scolaire : demande de dérogation de type 3, 8 ½ journées réparties sur 4 jours.**

Un type de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire a été autorisé par décret du ministre de l'éducation nationale pour la rentrée 2017 (possibilité d'organiser le temps scolaire sur 8 1/2 journées réparties sur 4 jours, décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017).

Si une collectivité souhaite faire une demande de dérogation de ce type pour la rentrée 2018, un travail de concertation (collectivité, enseignants, parents, organisateurs des transports scolaires) doit être lancé après les vacances d'automne et pourra se dérouler jusqu'aux vacances de fin d'année.

calendrier

Les votes des conseils d'école se feront avant le 15 décembre 2017.

Les demandes de dérogation de type 3, ainsi que les PV des conseils d'école devront être retournés à la DSDEN pour étude avant le 31 décembre 2017.

Un CDEN rythmes scolaires est prévu mi-mars. Tout projet, même complet, arrivé après les dates citées plus haut ne pourra pas être validé.

Monsieur Bigeard, Maire de Fauverney, renouvelle son souhait de revenir au rythme de 4 jours par semaine avec le mercredi libéré. En concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, A la demande de la collectivité, Monsieur Roy, directeur de l'école primaire de Fauverney a donc convoqué ce conseil d'école extraordinaire afin de délibérer sur cette demande après avis des différents acteurs de la vie scolaire.

Avant de procéder aux échanges et au vote, monsieur Roy demande si l'un des membres du conseil souhaite que le vote se déroule à bulletin secret. A cette demande, il est répondu par la négative, le vote se fera donc à main levée.

Selon les textes officiels qui régissent le fonctionnement du conseil d'école, auront le droit de s'exprimer :

le maire et son adjoint en charge des affaires scolaires,

les 3 parents d'élèves titulaires,

les 3 enseignants.

Résultat du vote :

A la question : « Êtes vous favorable à un retour à la semaine de 4 jours (8 ½ journées) pour la rentrée scolaire 2018 ? », il a été répondu :

Voix pour	Voix contre	abstention
8	0	0

Le conseil d'école de Fauverney, réuni ce jeudi 30 novembre 2017, vote donc à l'unanimité le retour à la semaine des 4 jours. Le document de demande de dérogation de type 3 ainsi que le PV de ce conseil seront transmis dans les plus brefs délais à la DSDEN (rythmes.scolaires21@ac-dijon.fr)

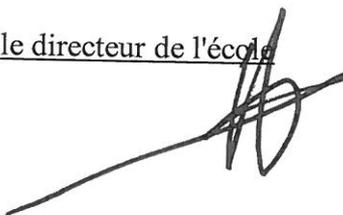
Le Maire de Fauverney



le secrétaire du conseil



le directeur de l'école



un représentant de parent d'élèves

